

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2079

27 août 2008

SOMMAIRE

Assurisk	99752	Howi G.m.b.H.	99754
Bain Capital MEI (Luxembourg), S.à r.l.	99749	Immo-Consult Luxembourg Sàrl	99782
Berenberg Lux Invest S.A.	99776	INDUKERN Luxembourg S.à r.l.	99761
Bisa S.A.	99756	Intensum Group SA	99786
Bonzaï S.A.	99775	Jamyco Holding S.A.	99774
Brianfid-Lux S.A.	99778	K.I.Z. Luxembourg S.A.	99753
Camberley Holdings S.A.	99746	Lechef Holding S.A.	99783
CAP Gamma S.A.	99783	Lophira	99750
Capivent S.A.	99751	Loren S.A.	99754
Chloride Luxembourg Holdings S.à r.l. ...	99752	Marie-Thérèse S.A.	99791
Claudax Investments S.à r.l.	99759	Mark IV Luxembourg S.à r.l.	99779
Compagnie des Bois Tropicaux (C. B. T.)	99751	Master's Lodge S.à r.l.	99777
Cosmos Lux International	99751	Panase Holding S.A.	99749
CP-BK Reinsurance S.A.	99748	Parcolog S.à r.l.	99748
Cynthia	99753	Partners Group Alternative Strategies ...	99748
Daniska	99750	Pro-Concept S.A.	99754
Dawn S.A.	99771	Prologis European Holdings XI S.à r.l. ...	99762
Deborah	99749	PSPEUR	99765
Express Services	99789	PSPLUX	99749
FaAbv S.A.	99792	PSPLUX	99766
FFH Financial Holding S.A.	99768	Quartus Capital I Luxembourg S.à r.l. ...	99781
Foncière Béatrice Lux S.A.	99788	Recherche et Investissements Internatio- naux	99767
Gate Gourmet Holding I S.à r.l.	99788	Recherche et Investissements Internatio- naux	99752
Gate Gourmet Holding I S.à r.l.	99747	Soni S.A.	99747
Gate Gourmet Holding S.C.A.	99747	Vitol Holding II S.A.	99783
Gate Gourmet Luxembourg III A S.à r.l.	99746	Viva Hôtels Holding S.A.	99755
Germalux Investment II Sàrl	99748	Vizzion Invest S.A.	99756
Germalux Investment I Sàrl	99746	Wally S.A.	99755
Hector Sicav	99790	Worldtravel USA S.à r.l.	99753
Hotello S.C.A.	99746	Xenos	99789

Hotello S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 103.094.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOTELLO S.A.

J.P. CHOMETTE / J. CAMBLAIN

Administrateur Cat. A / Administrateur Cat. B

Référence de publication: 2008100361/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT01156. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Germalux Investment I Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 131.088.

Le bilan abrégé au 28 février 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008100362/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01549. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Camberley Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 46.904.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CAMBERLEY HOLDINGS S.A.

J. GALAND / R. THILLENS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008100360/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT01151. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Gate Gourmet Luxembourg III A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 338.200,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 90.192.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg concernant l'adresse du siège social de la Société.

Depuis le 16 juillet 2008, le siège social de la société se trouve au

- 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Gate Gourmet Luxembourg III A S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008100411/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00147. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Gate Gourmet Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 235.900,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.445.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg concernant l'adresse du siège social de la Société.

Depuis le 16 juillet 2008, le siège social de la société se trouve au

- 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Gate Gourmet Holding I S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008100413/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00171. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Gate Gourmet Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.446.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg concernant l'adresse du siège social de la Société.

Depuis le 16 juillet 2008, le siège social de la société se trouve au

- 12, rue Guillaume Kroll. L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

GATE GOURMET HOLDING S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2008100409/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00150. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Soni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.167.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Sonia Livoir.

Référence de publication: 2008100387/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11813. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Parcolog S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 78.756.

—
Extrait de la résolution du Conseil de gérance de la Société prise en date du 19 décembre 2007

En date du 19 décembre 2007, le Conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

PARCOLOG S.À R.L.

Signature

Référence de publication: 2008100408/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00122. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

CP-BK Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 60.539.

—
Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008100406/4685/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01190. - Reçu 52,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Partners Group Alternative Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R.C.S. Luxembourg B 119.065.

—
Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008100405/6275/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT01144. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Germalux Investment II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 131.080.

—
Le bilan abrégé au 28 février 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008100365/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01551. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Bain Capital MEI (Luxembourg), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.550,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 117.283.

—
Extrait de la résolution du Gérant Unique de la Société

Le Gérant Unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante: 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, avec effet au 2 avril 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

BAIN CAPITAL MEI (LUXEMBOURG), S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008100414/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT01021. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Panase Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 53.279.

—
EXTRAIT

Par résolution du 31 juillet 2008, les membres du Conseil d'Administration ont décidé de transférer l'ancien siège social de la société situé au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:

3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Pour PANASE HOLDING S.A., Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2008100416/833/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01622. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

PSPLUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 112.796.

—
Le bilan abrégé au 28 février 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008100363/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01554. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Deborah, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 47.748.

—
Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 25 mars 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 369 du 30 septembre 1994. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 9 juillet 1997, publié au Mémorial,

Recueil des Sociétés et Associations C N° 555 du 9 octobre 1997. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 20 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 797 du 25 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2008.

DEBORAH, Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2008100645/546/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01663. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Lophira, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 46.981.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 23 décembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 245 du 21 juin 1994. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 16 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 592 du 29 octobre 1997. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 20 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 850 du 5 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2008.

LOPHIRA, Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2008100646/546/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01665. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Daniska, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 42.679.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 22 décembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 166 du 17 avril 1993. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire, en date du 10 décembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 92 du 12 mars 1994 et en date du 9 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 554 du 8 octobre 1997. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 20 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 762 du 18 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2008.

DANISKA, Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2008100643/546/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01660. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Compagnie des Bois Tropicaux (C. B. T.), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 31.141.

—
Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 8 juin 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 374 du 15 décembre 1989. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 10 décembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 91 du 11 mars 1994, en date du 30 mai 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 497 du 12 septembre 1997 et en date du 16 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 590 du 28 octobre 1997. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 20 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 705 du 8 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2008.

COMPAGNIE DES BOIS TROPICAUX (C.B.T.), Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2008100644/546/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01655. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Cosmos Lux International, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8023 Strassen, 14B, rue des Violettes.

R.C.S. Luxembourg B 41.467.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2008.

Pour COSMOS LUX INTERNATIONAL

Lemanik Asset Management Luxembourg

14b, rue des Violettes, L-8023 Strassen

L'agent Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008100647/9285/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT02985. - Reçu 141,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Capivent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 54.461.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008100632/1212/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01527. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Chloride Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 105.238.

—
Constituée par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 17 décembre 2004, acte publié au Mémorial C no 344 du 18 avril 2005 et dont les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire en date du 12 décembre 2005, acte publié au Mémorial C no 1092 du 6 juin 2006.

RECTIFICATION

L'affectation de la répartition bénéficiaire au 31 mars 2007 a été enregistrée à Luxembourg le 29 août 2007 auprès de l'administration de l'enregistrement sous la référence: LSO CH/08779, et a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007 sous la référence L070120588.04.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

L'affectation de la répartition bénéficiaire a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Chloride Luxembourg Holdings S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008100655/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00513. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

R.I.I. S.A., Recherche et Investissements Internationaux, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 32.561.

—
Constituée par-devant M^e Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Mersch, maintenant à Luxembourg, en date du 20 décembre 1989, acte publié au Mémorial C no 223 du 5 juillet 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 19 décembre 1990, acte publié au Mémorial C no 213 du 14 mai 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 18 décembre 1991, acte publié au Mémorial C no 237 du 3 juin 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 6 août 1992, acte publié au Mémorial C no 578 du 8 décembre 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 2 avril 1999, acte publié au Mémorial C no 317 du 5 mai 1999. Le capital a été converti en Euro par acte sous seing privé en date du 31 décembre 2001, acte publié au Mémorial C no 881 du 10 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour «RECHERCHE ET INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX», en abrégé « R.I.I. S.A.»

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008100659/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT01086. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Assurisk, Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 30.328.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2008100667/7241/11.

(080116075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Worldtravel USA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 180, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 95.484.

Constituée par-devant M^e André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 août 2003, acte publié au Mémorial C no 1017 du 2 octobre 2003.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WORLDTRAVEL USA S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008100663/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00495. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080115821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

K.I.Z. Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 37.383.

Constituée par-devant M^e Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Luxembourg, en date du 3 juillet 1991, acte publié au Mémorial C no 3 du 4 janvier 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 16 avril 1992 et du 23 décembre 1993, actes publiés au Mémorial C no 421 du 23 septembre 1992 et au Mémorial C no 155 du 21 avril 1994. Le capital a été converti en EUR par acte sous seing privé le 7 août 2000, acte publié au Mémorial C no 322 en date du 27 février 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour K.I.Z. Luxembourg S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008100662/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT01085. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080115820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Cynthia, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 58.839.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 2 avril 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 390 du 21 juillet 1997. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 20 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 761 du 18 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2008.

CYNTHIA, Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2008100642/546/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01657. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080116319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Loren S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 89.679.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée générale ordinaire de la Société en date du 8 juillet 2008 que:

(i) le siège social de la Société est transféré du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg avec effet au 8 juillet 2008;

(ii) Jan Willem Overheul, agissant en qualité d'administrateur de la Société a démissionné avec effet au 8 juillet 2008;

(iii) Céline Pignon, née le 27 mars 1977 à Metz (France) avec adresse professionnelle au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg a été nommée administrateur de la Société avec effet au 8 juillet 2008 et ce pour une durée déterminée qui expirera à l'assemblée générale annuelle de la Société de l'année 2014; et

(iv) le mandat de commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers est renouvelé pour une durée déterminée qui expirera à l'assemblée générale annuelle de la Société de l'année 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008100862/2460/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10018. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Howi G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 23.746.

—
En date du 10 juin 2008, la société anonyme Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A. a dénoncé le siège social de la société à responsabilité limitée HOWI G.m.b.H., R.C.S. Luxembourg B 23.746, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 16 juillet 2008.

Pour avis sincère et conforme

HOWI G.m.b.H.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008100864/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10483. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Pro-Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 66.480.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 10 juillet 2008, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société PRO-CONCEPT S.A., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, dénoncé le 5 avril 2002.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Gilles Mathay, juge, et liquidateur Maître Max Mailliet, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 8 août 2008 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal (B.P. 23, L-2010 Luxembourg).

Pour la société en liquidation

M^e Max Mailliet

Le liquidateur

Référence de publication: 2008100871/9031/21.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03320. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Viva Hôtels Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 74.621.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 10 juillet 2008, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société Viva Hôtels Holding S.A., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, dénoncé le 3 juin 2005.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Gilles Mathay, juge, et liquidateur Maître Max Mailliet, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 8 août 2008 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal (B.P. 23, L-2010 Luxembourg).

Pour la société en liquidation

M^e Max Mailliet

Le liquidateur

Référence de publication: 2008100872/9031/21.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03324. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Wally S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 59.128.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 10 juillet 2008, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société Wally S.A., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, dénoncé le 24 février 2004.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Gilles Mathay, juge, et liquidateur Maître Max Mailliet, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 8 août 2008 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal (B.P. 23, L-2010 Luxembourg).

Pour la société en liquidation

M^e Max Mailliet

Le liquidateur

Référence de publication: 2008100873/9031/21.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03325. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Vizzion Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 109.117.

Constat de dissolution suite à fusion absorption

Le Conseil d'Administration de la société anonyme VIZZION INVEST S.A. ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, au 25, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 109.117, constate;

1. Que conformément à la Section XIV et plus particulièrement aux articles 261 et 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, un projet de fusion a été établi en date du 26 mai 2008 par acte du notaire Henri HELLINCKX en vue de la fusion par absorption de la société VIZZION INVEST S.A., 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 109.117, par AXILOS S.A., détenant 100% des actions de la première.

2. Que ce projet de fusion a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1394 du 6 juin 2008.

3. Que comme indiqué aux points 10 et 11 du prédit projet de fusion, un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante disposant d'au moins 5% du capital souscrit ont eu le droit de requérir pendant un délai d'au moins un mois à compter de la date de publication du projet de fusion au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, soit jusqu'au 6 juillet 2008, la convocation d'une assemblée générale de la société absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion, faute de quoi la fusion est réputée définitivement réalisée avec effet au 1^{er} janvier 2008.

4. Que par la présente il est constaté que la convocation d'aucune assemblée générale n'a été requise dans le délai ci-dessus indiqué.

5. Que par conséquent et conformément à la loi et au projet de fusion, la fusion est devenue définitive avec effet au 1^{er} janvier 2008.

6. Que la société VIZZION INVEST S.A. est dès lors dissoute.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008100874/802/30.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00845. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Bisa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 129.497.

In the year two thousand and eight, on the fourteenth of July,
Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg,

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of "BISA S.A.", a société anonyme, with registered office in L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 129 497 (the "Company"), incorporated by deed of the undersigned notary dated June 27, 2007, published in the Mémorial C, number 1740 of August 17, 2007. The Articles of Incorporation have been amended by deeds of the undersigned notary on January 10, 2008, published in the Mémorial C, number 514 of February 29, 2008 and on May 14, 2008, published in the Mémorial C, number 1506 of June 18, 2008.

The meeting was presided by Mr Lars HØJBERG, Deputy Managing Director, residing professionally in L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare (the "Chairman"),

who appointed as secretary Mr Philip HAGE, Head of Sales, residing professionally in L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare (the "Secretary").

The meeting elected as scrutineer Mr Jens HASSE, Business Support Manager, residing professionally in L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare (the "Scrutineer").

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of eight hundred thousand euro (EUR 800,000.-) to bring it from its present amount of three hundred and seventy thousand euro (EUR 370,000.-) to an amount of one million one hundred and seventy thousand euro (EUR 1,170,000.-) by the creation and the issue of eight hundred (800) new shares having a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares, without share premium.

2. Subscription for all the eight hundred (800) new shares by BI Holding A/S, Sundkrogsgade 7, DK-2100 Copenhagen paying up these shares by a contribution in cash for an amount of eight hundred thousand euro (EUR 800,000.-).

3. Decision to amend the first sentence of article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the items above.

II. The shareholder represented, the proxy of the shareholder represented and the number of his shares are shown on an attendance list; this attendance list having been signed by the proxy-holder representing the shareholder, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxy given by the represented shareholder after having been initialled "ne varietur" by the members of the board of the-meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III. It appears from the attendance list that all the three hundred and seventy (370) shares representing the whole share capital of three hundred and seventy thousand euro (EUR 370,000.-) are represented at the present extraordinary general meeting.

IV. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholder has been informed before the meeting.

V. After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the board of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the Chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were taken unanimously:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of eight hundred thousand euro (EUR 800,000.-) to bring it from its present amount of three hundred and seventy thousand euro (EUR 370,000.-) to an amount of one million one hundred and seventy thousand euro (EUR 1,170,000.-) by the creation and the issue of eight hundred (800) new shares having a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares, without share premium.

Subscription and payment

BI Holding A/S, Sundkrogsgade 7, DK-2100 Copenhagen, here represented by Mr Lars HØJBERG, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on July 4, 2008, has declared to subscribe for all the eight hundred (800) new shares of the Company, paying up these shares by a contribution of cash of a total amount of eight hundred thousand euro (EUR 800,000.-), without share premium.

The shares have been fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of eight hundred thousand euro (EUR 800,000.-) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the undersigned notary, who acknowledges this expressly.

Second resolution

The general meeting decides to amend the first sentence of Article 6 of the articles of incorporation of the Company in order to read:

"The subscribed share capital shall be of one million one hundred and seventy thousand euro (1,170,000.- €) divided into one thousand one hundred and seventy (1,170) shares of one thousand euro (1,000.- €) each."

Costs

The costs, expenses and remunerations and charges, in any form whatsoever to be borne by the Company and charges to it by reason of the present deed are estimated at 6,280.-€.

There being no further items on this agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, given names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le quatorze juillet,

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «BISA S.A.», avec siège social à L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous

le numéro B 129 497 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 juin 2007, publié au Mémorial C, numéro 1740 du 17 août 2007. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du 10 janvier 2008, publié au Mémorial C, numéro 514 du 29 février 2008 et en date du 14 mai 2008, publié au Mémorial C, numéro 1506 du 18 juin 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Lars HØJBERG, Deputy Managing Director, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare (le «Président»),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Philip HAGE, Head of Sales, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare (le «Secrétaire»).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jens HASSE, Business Support Manager, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare (le «Scrutateur»).

Le bureau ayant été constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital souscrit de la Société à concurrence de huit cent mille euros (EUR 800.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent soixante-dix mille euros (EUR 370.000,-) à un montant de un million cent soixante-dix mille euros (EUR 1.170.000,-) par la création et l'émission de huit cents (800) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions déjà existantes, sans prime d'émission.

2. Souscription de toutes les huit cents (800) nouvelles actions par BI Holding A/S Sundkrogsgade 7, DK-2100 Copenhague, par un apport en espèces d'un montant de huit cent mille euros (EUR 800.000,-).

3. Décision de modifier la première phrase de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital envisagée plus haut.

II. Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté après avoir été paraphée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Il résulte de cette liste de présence que toutes les trois cent soixante-dix (370) actions représentatives de l'intégralité du capital social de trois cent soixante-dix mille euros (EUR 370.000,-) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel l'actionnaire déclare avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le Président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital souscrit de la Société à concurrence de huit cent mille euros (EUR 800.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent soixante-dix mille euros (EUR 370.000,-) à un million cent soixante-dix mille euros (EUR 1.170.000,-) par la création et l'émission de huit cents (800) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions déjà existantes, sans prime d'émission.

Souscription et paiement

BI Holding A/S Sundkrogsgade 7, DK-2100 Copenhague, ici représenté par Monsieur Lars HØJBERG, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 4 juillet 2008, a déclaré souscrire toutes les huit cents (800) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune par un apport en espèces de huit cent mille euros (EUR 800.000,-), sans prime d'émission.

Les actions ont été entièrement souscrites par une contribution en espèces, de sorte qu'un montant de huit cent mille euros (EUR 800.000,-) est désormais à la disposition de la Société ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la première phrase de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à un million cent soixante-dix mille euros (1.170.000,- €) divisé en mille cent soixante-dix (1.170) actions d'une valeur de mille euros (1.000,- €) chacune.»

Coût

les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à 6.280.-€.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Højberg, Ph. Hage, J. Hasse, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juillet 2008. Relation: LAC / 2008 / 30065. - Reçu à 0,50%: quatre mille euros (€ 4.000.-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008101073/212/155.

(080117238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

Claudas Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.368.

In the year two thousand and eight on the fifteenth day of July,
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Claudas Investments Limited, an exempted company with liability limited by shares incorporated under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under registration number MC-1923 90 and having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited (formerly known as M&C Corporate Services Limited), PO Box 309, Ugland House, South Church Street, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, and its place of effective management («siège de direction effective») at 5 The North Colonnade, Canary Wharf, London E14 4BB, United Kingdom, here represented by M^e Annie ELFASSI, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 14, 2008.

Said proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed is the sole shareholder of "CLAUDAS INVESTMENTS S.à r.l.", having its registered office in 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under number B 131.368, incorporated by deed of M^e Jean Seckler, notary residing in Junglisten, on August 17, 2007, published in the Memorial C, number 2205 of October 5, 2007, (the "Company").

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacity, requested the undersigned notary to draw up as follows:

I. That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

Amendment of article 6 paragraph 6 of the Company's articles of association as follows:

" **Art. 6. Share capital - Shares.**

(...)

6.6 The A Preference Shares and the B Preference Shares shall be redeemed at par value on their twenty-fifth anniversary or at the option of the company or the holders thereof if earlier, subject to the following provisions:

(i) the redemption may only be effected by using distributable profits and reserves (including share premium) as shown in interim financial statements to be drawn up as of the date of redemption;

(ii) an amount equal to the par value of the redeemed shares shall be allocated to a special non distributable reserve unless there is a corresponding decrease of the share capital;

(iii) the redemption price per share shall be equal to the par value plus the issue premium plus any accrued and unpaid dividends; and

(iv) the board of managers shall be entitled to decide if the redeemed shares are to be cancelled and shall be authorised to take all necessary steps for the purpose of updating the articles of association as a result of any cancellation of redeemed shares.

(...)."

II. That the sole shareholder has taken the following resolution:

Resolution

The sole shareholder resolved to amend article 6 paragraph 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Share capital - Shares.**

(...)

6.6 The A Preference Shares and the B Preference Shares shall be redeemed at par value on their twenty-fifth anniversary or at the option of the company or the holders thereof if earlier, subject to the following provisions:

(i) the redemption may only be effected by using distributable profits and reserves (including share premium) as shown in interim financial statements to be drawn up as of the date of redemption;

(ii) an amount equal to the par value of the redeemed shares shall be allocated to a special non distributable reserve unless there is a corresponding decrease of the share capital;

(iii) the redemption price per share shall be equal to the par value plus the issue premium plus any accrued and unpaid dividends; and

(iv) the board of managers shall be entitled to decide if the redeemed shares are to be cancelled and shall be authorised to take all necessary steps for the purpose of updating the articles of association as a result of any cancellation of redeemed shares.

(...)."

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by first and surnames, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le quinze juillet.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Claudas Investments Limited, une société à responsabilité limitée exempte constituée sous le droit des Iles Cayman, immatriculée auprès du Registre des Iles Cayman (Companies'House) sous le numéro d'immatriculation MC-1923 90 et ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited (anciennement M&C Corporate Services Limited), PO Box 309, Ugland House, South Church Street, Grand Cayman KY1-1104, Iles Cayman et son siège de direction effective à 5 The North Colonnade, Canary Wharf, Londres E14 4BB, Royaume-Uni, ici représentée par Maître Annie ELFASSI, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 juillet 2008.

Laquelle procuration sera signée « ne varietur » par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de «CLAUDAS INVESTMENTS S.à r.l.», ayant son siège social au 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.368, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglister, en date du 17 août 2007, publié au Mémorial C, numéro 2205 du 5 octobre 2007, (la «Société»).

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour:

Modification de l'article 6 paragraphe 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

(...)

6.6 Les Parts Préférentielles A et les Parts Préférentielles B seront revendues à leur valeur nominale à leur vingt-cinquième anniversaire ou selon le choix de la société ou de leurs détenteurs, si plus tôt, suivant les dispositions suivantes:

(i) le rachat pourra seulement être effectué en utilisant des profits distribuables et des réserves (incluant la prime d'émission) résultant des états financiers intérimaires effectués à la date du rachat;

(ii) un montant égal à la valeur nominale des parts rachetées sera alloué à une réserve spéciale non distribuable à moins qu'on soit en présence d'une diminution correspondante du capital social;

(iii) le prix de rachat par part sera égal à la valeur nominale plus la prime d'émission plus tous les dividendes accrus ou impayés; et

(iv) le Conseil de gérance sera autorisé à décider si les parts rachetées sont à annuler et sera autorisé à prendre toutes les étapes nécessaires afin de mettre à jour les statuts résultant de toute annulation des parts rachetées.

(...).»

II. Que l'associé unique a pris la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 6 paragraphe 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

(...)

6.6 Les Parts Préférentielles A et les Parts Préférentielles B seront revendues à leur valeur nominale à leur vingt-cinquième anniversaire ou selon le choix de la société ou de leurs détenteurs, si plus tôt, suivant les dispositions suivantes:

(i) le rachat pourra seulement être effectué en utilisant des profits distribuables et des réserves (incluant la prime d'émission) résultant des états financiers intérimaires effectués à la date du rachat;

(ii) un montant égal à la valeur nominale des parts rachetées sera alloué à une réserve spéciale non distribuable à moins qu'on soit en présence d'une diminution correspondante du capital social;

(iii) le prix de rachat par part sera égal à la valeur nominale plus la prime d'émission plus tous les dividendes accrus ou impayés; et

(iv) le Conseil de gérance sera autorisé à décider si les parts rachetées sont à annuler et sera autorisé à prendre toutes les étapes nécessaires afin de mettre à jour les statuts résultant de toute annulation des parts rachetées.

(...).»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Elfassi, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C, le 21 juillet 2008. Relation: LAC/2008/ 30066. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008101072/212/127.

(080117242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

INDUKERN Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.788.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 21 avril 2008

1) Monsieur Antonio VIDAL, Monsieur Raul Andres DIAZ-VARELA et Monsieur Daniel DIAZ-VARELA ont été reconduits dans leur mandat de gérant A pour une durée indéterminée.

2) Monsieur Eric MAGRINI et Monsieur Philippe TOUSSAINT ont été reconduits dans leur mandat de gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 23/07/2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour *INDUKERN Luxembourg S.à r.l.*
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008100963/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT01077. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Prologis European Holdings XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 132.226.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth day of June.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ProLogis European Holdings X S.à r.l., a limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 132.591,

here represented by its manager ProLogis Directorship S.à r.l., a limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 76.630,

itself represented by its manager Mr Gareth Alan Gregory, financial reporting manager, residing professionally in Luxembourg.

Such appearing party, represented as stated here above, is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of ProLogis European Holdings XI S.à r.l., a limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 132.226, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 29 August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (the "Mémorial"), number 2493, dated 3 November 2007, which has been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 28 May 2008, not yet published in the Memorial.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, required the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by two million nine hundred forty-six thousand and six hundred euro (EUR 2,946,600.-) so as to bring it from its current amount of three million ninety-four thousand seven hundred and fifty euro (EUR 3,094,750.-) up to six million forty-one thousand three hundred and fifty euro (EUR 6,041,350.-) by the issuance of one hundred seventeen thousand eight hundred and sixty-four (117,864) new shares without par value.

The one hundred seventeen thousand eight hundred and sixty-four (117,864) shares newly issued are entirely subscribed and fully paid up by the Sole Shareholder, represented as stated above, by a contribution in kind consisting of six hundred (600) shares representing 100% of the share capital of ProLogis Spain XX S.à r.l., a limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 113.534, hereinafter the "Contributed Company", for the aggregate amount of two million nine hundred forty-six thousand six hundred and nine euro and forty-five cent (EUR 2,946,609.45) out of which two million nine hundred forty-six thousand and six hundred euro (EUR 2,946,600.-) are allocated to the share capital of the company and nine euro and forty-five cent (EUR 9.45) are allocated to the free reserve account.

The Sole Shareholder declares that:

1. it is the legal owner of all the shares being contributed;
2. all the transfer formalities have been complied with and further to the waiver above, there are no pre-emption rights nor any other rights attached to the shares by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
3. it has all corporate powers to accomplish and execute all documents necessary to the present transfer of shares;
4. the shares are, to the best of the knowledge of the Sole Shareholder, unencumbered and freely transferable to the Company;

5. the transfer of the shares in ProLogis Spain XX S.a r.l. shall be recorded in the register of shareholders of the relevant company.

Furthermore, a certificate issued by ProLogis Spain XX S.à r.l. confirming that the Sole Shareholder is registered as shareholder and that the shares are freely transferable to the Company, has been produced to the undersigned notary, and remains attached to the present deed.

If supplementary formalities are required in order to implement the transfer of these shares, the Sole Shareholder, as the contributor, will undertake the necessary steps as soon as possible and provide the undersigned notary with the relevant proof that such formalities have been accomplished as soon as possible.

The reality and the value of the contribution in kind have thus been proved to the undersigned notary by the intermediary financial statements dated 24 June 2008 of the Contributed Company the shares of which are contributed as well as a certificate issued on June 25, 2008 by a manager of the Contributed Company and by a certificate issued on June 25, 2008 by a manager of the Sole Shareholder.

These documents will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, after having been initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the resolution adopted above, the Sole Shareholder resolves to amend the first sentence of article 6 of the articles of incorporation of the Company which now shall be read as follows:

"The Company's share capital is set at six million forty-one thousand three hundred and fifty euro (EUR 6,041,350.-) represented by two hundred forty-one thousand six hundred and fifty-four (241,654) shares without designation of a nominal value."

Reference to the law of December 29, 1971

As the present subscription to the new shares issued by the Company has been fully paid up by a contribution in kind consisting of shares representing 100% of the share capital of the Contributed Company, subsequently to a precedent contribution consisting of shares representing 100% of the share capital of such company realized on 25 June 2008, and which was exempted from the capital duty, the Sole Shareholder declares that the present capital increase has been realized in accordance with article 4-2 of the law of December 29, 1971, regarding the tax on capital collections in civil and commercial companies, which provides for the exemption from the capital duty.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at three thousand five hundred euro (EUR 3,500.00).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ProLogis European Holdings X S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.591,

ici représentée par son gérant ProLogis Directorship S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.630,

elle-même représentée par son gérant Monsieur Gareth Alan Gregory, financial reporting manager, résidant professionnellement à Luxembourg.

La comparante, dûment représentée comme dit ci-avant, est l'associée unique (l'"Associée Unique") de ProLogis European Holdings XI S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.226 (la «Société»), constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2493 du 3 novembre 2007, qui a été modifié en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné en date du 28 mai 2008, non encore publié au Mémorial.

L'Associée Unique, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux millions neuf cent quarante-six mille six cents euros (EUR 2.946.600,-), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trois millions quatre-vingt-quatorze mille sept cent cinquante euros (EUR 3.094.750,-) à six millions quarante et un mille trois cent cinquante euros (EUR 6.041.350,-) par l'émission de cent dix-sept mille huit cent soixante-quatre (117.864) nouvelles parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Les cent dix-sept mille huit cent soixante-quatre (117.864) parts sociales nouvellement émises sont entièrement souscrites et libérées par l'Associée Unique, représentée comme indiquée ci-dessus, par un apport en nature constitué de six cents (600) parts sociales, représentant 100% du capital de la société ProLogis Spain XX S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.534, ci-après la «Société Contribuée», pour un montant total de deux millions neuf cent quarante-six mille six cent neuf euros et quarante-cinq centimes (EUR 2.946.609,45) dont deux millions neuf cent quarante-six mille six cents euros (EUR 2.946.600,-) sont affectés au capital social de la Société et neuf euros et quarante-cinq centimes (EUR 9,45) sont affectés au compte de réserve libre.

L'Associée Unique déclare que:

1. elle est propriétaire de toutes les parts sociales apportées;
2. toutes les formalités de transfert ont été respectées et que suite à la renonciation ci-dessus, il n'y a pas de droit de préemption ni autres droits attachés aux parts sociales par lesquels une quelconque personne serait en droit de demander qu'une ou plusieurs parts sociales lui soient transférées;
3. elle a tous pouvoirs sociaux pour accomplir et exécuter les documents nécessaires au présent transfert;
4. les parts sociales, sont, à la meilleure connaissance de l'Associée Unique, libres de toute charge et librement transférables à la Société;
5. le transfert des parts sociales dans ProLogis Spain XX S.à r.l. sera inscrit par une inscription dans le registre des associés de la société concernée.

Un certificat signé par ProLogis Spain XX S.à r.l. confirmant que l'Associée Unique est bien inscrite comme associée de ladite Société et que les parts sociales sont librement transférables à la Société, a été fourni au notaire soussigné et restera annexé au présent acte.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert de ces parts sociales, l'Associée Unique, en tant qu'apporteur, prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible et fournira au notaire soussigné la preuve que ces formalités ont été accomplies.

La réalité et la valeur de l'apport en nature ont été prouvées au notaire instrumentant par des états financiers intermédiaires de la Société Contribuée datés du 24 juin 2008 ainsi que par un certificat délivré par le gérant de la Société Contribuée et un certificat délivré par le gérant de l'Associée Unique en date du 25 juin 2008.

Ces documents resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, après avoir été paraphés ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associée Unique décide de modifier la première phrase de l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à six millions quarante et un mille trois cent cinquante euros (EUR 6.041.350,-) représenté par deux cent quarante et un mille six cent cinquante-quatre (241.654) parts sociales sans désignation de valeur nominale.»

Référence à la loi du 29 décembre 1971

Compte tenu de ce que le présent acte documente une augmentation du capital de la Société suite à l'apport en nature de 100% du capital social de la Société Contribuée, subséquent à un précédent apport de titres représentant 100% du capital social de la Société Contribuée réalisé en date du 25 juin 2008 et qui ont été exonérés de droit d'apport, l'Associée Unique déclare que la présente augmentation de capital a été faite conformément à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de son augmentation de capital sont évalués environ à trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,00).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du mandataire de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Gareth Alan Gregory et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2008. LAC/2008/26189. - Reçu douze euros € 12,-.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008101076/7241/170.

(080116044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

PSPEUR, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 112.797.

L'an deux mille huit, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PSPLUX une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social actuellement à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper, (RCS-L N° B 112.796)

ici représentée par Maître Véronique Wauthier, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé émise le 21 juillet 2008.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante représentée comme ci-avant a exposé au notaire instrumentant;

- qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée "PSPEUR" avec siège social à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

- que ladite société est inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro 112.797.

- constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 décembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 586 du 21 mars 2006.

- modifié en date du 18 juillet 2007, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2515 du 6 novembre 2007.

- modifié en date du 16 juin 2008, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Ensuite l'associée unique, représentée comme ci-avant, a requis le notaire d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

L'associée unique décide de changer l'objet social de la société et en conséquence de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra à titre accessoire effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. WAUTHIER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2008. Relation: LAC/2008/31537. — Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008101078/206/66.

(080116174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

PSPLUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 112.796.

L'an deux mil huit, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public, société de droit canadien constituée par la «Loi sur l'Office d'Investissement des régimes de pensions du secteur public» (L.C. 1999, chapitre 34) ayant son siège social au 50, rue O'Connor, Bureau 1500, Ottawa, Ontario, Canada K1P 6L2 et son siège d'exploitation au 1250, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 2030, Montréal, Province du Québec, Canada H3B 4W8

ici représentée par Maître Véronique Wauthier, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé émise le 18 juillet 2008.

Laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante représentée comme ci-avant a exposé au notaire instrumentant;

- qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée "PSPLUX" avec siège social à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper

- que ladite société est inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro 112.796

- constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 décembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 535 du 14 mars 2006;

- modifié en date du 18 juillet 2007, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2144 du 29 septembre 2007.

Ensuite l'associée unique, représentée comme ci-avant, a requis le notaire d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

L'associée unique décide de changer l'objet social de la société et en conséquence de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra à titre accessoire effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'ac-

quisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. WAUTHIER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2008. Relation: LAC/2008/31536. - Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008101079/206/66.

(080116183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

R.I.I. S.A., Recherche et Investissements Internationaux, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 32.561.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et par le conseil d'administration du 7 juillet 2008

1. Monsieur André WILWERT a démissionné de ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué.

2. Monsieur Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

3. Monsieur Gérard BIRCHEN, pré-nommé, a été nommé comme administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion.

4. Monsieur Jean-Paul VAN AERDEN a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 23.7.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour «RECHERCHE ET INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX», en abrégé «R.I.I. S.A.»

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A

Signatures

Référence de publication: 2008100964/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT01079. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

FFH Financial Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 61.605.

In the year two thousand and eight, on the seventeenth day of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of FFH Financial Holding S.A., a company established and existing in Luxembourg under the form of a société anonyme, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B, number 61.605, incorporated pursuant to a deed of Notary Edmond Schroeder, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the 10 November 1997, published in the Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), number 95 of 13 February 1998 (hereafter the "Company"), lastly amended by notarial deed enacted on 15 December 2005 and published in the Mémorial C number 976 of 18 May 2006, and currently in process of voluntary liquidation pursuant to a notarial deed enacted on 27 December 2007 by Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and published in the Mémorial C, number 457 of 22 February 2008.

The meeting was presided by Mr. Marnix Wielenga, with professional address at 21, rue Michel Lentz, L-6944, Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Ms. Stéphanie Antoine with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Michael Zerbib, with professional address in Luxembourg.

The chairman requested the notary to certify that:

I.- The shareholders present or duly represented and the number of shares held by them were shown on an attendance list. That list and proxy, initialed "ne varietur" and signed by the appearing persons and the notary, would remain annexed to the minutes to be registered with them.

II.- As shown in the attendance list, the 585,986 (five hundred eighty-five thousand nine hundred eighty six) shares, representing the whole capital of the Company, were represented and accordingly the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders had been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting was as follows:

Agenda:

1. Waiving of the notice right;
2. Reversal of the dissolution and of the voluntary liquidation decisions both taken by the extraordinary meeting of the shareholders of the Company held on 27 December 2007;
3. Approval of the termination of Mr. Marnix Wielenga's mandate as liquidator of the Company and discharge of the latter;
4. Approval of the termination of PricewaterhouseCoopers Luxembourg's mandate as liquidation auditor of the Company and discharge of the latter;
5. Approval of the appointment of PricewaterhouseCoopers Luxembourg as statutory auditor for the Company;
6. Approval of the appointment of Mr Marnix Wielenga, of Mr. Leo de Waal and of Mr. Ronald Shokking as new directors of the Company; and
7. Miscellaneous.

IV.- The meeting was provided with a copy of the articles of association of the Company.

After the foregoing was approved by the existing shareholders, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

It was unanimously resolved that the shareholders waive their right to notice of the extraordinary general meeting which should have been sent to them prior to this meeting; the shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider the meeting being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It was unanimously resolved further that all the documentation produced to the meeting had been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution

It was unanimously resolved to reverse with immediate effect as from the date hereof, the dissolution and the voluntary liquidation decisions (the "Liquidation Reversal") both taken by the extraordinary meeting of the shareholders of the Company enacted on 27 December 2007 before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and published in the Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), number 457 of 22 February 2008.

With respect to the above, (i) a copy of the liquidator's report as at the date hereof dealing with the Liquidation Reversal, with attached a copy of the audited accounts as well as (ii) a copy of the interim accounts as at the date of the present deed of the Liquidation Reversal, were produced to the meeting and carefully considered by the shareholders (the "Liquidation Reversal Documents"), and shall therefore remain attached to the present minutes to be registered with them.

Third resolution

Further to the second resolution above, it was unanimously resolved to terminate Mr. Marnix Wielenga's mandate as liquidator of the Company with effect as from the date of the present meeting (the "Liquidator's Mandate Termination") and to give him full discharge for his mandate.

Fourth resolution

Further to the resolutions above, it was unanimously resolved to terminate PricewaterhouseCoopers Luxembourg's mandate as liquidation auditor of the Company with effect as from the date of the present meeting (the "Liquidation Auditor's Mandate Termination") and to give full discharge for such mandate.

Fifth resolution

It was resolved to appoint PricewaterhouseCoopers Luxembourg as statutory auditor for the Company, for a period ending at the date of the annual ordinary general meeting which will approve the annual accounts as at 31 December 2008, to be held in 2009.

Sixth resolution

It was unanimously resolved to appoint:

- Mr Marnix Wielenga, with professional address at 21, rue Michel Lentz, L-6944, Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Ronald Schokking, with professional address at 38 Sycamore Drive, Thornhill, Ontario, Canada L3T 5V6; and

- Mr Leo de Waal, with professional address at 10, rue E Lavandier, L-1924, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; as new directors of the Company (the "New Directors") with effect as from the date of the present meeting.

Their office shall begin with immediate effect and shall expire on the date of the holding of the annual general meeting of shareholders to be held during the year 2013.

As a consequence, the board of directors of the Company will be, as from the date of the present meeting, composed of:

- Mr Marnix Wielenga, with professional address at 21, rue Michel Lentz, L-6944 Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Ronald Schokking, with professional address at 38 Sycamore Drive, Thornhill, Ontario, Canada L3T 5V6; and

- Mr Leo de Waal, with professional address at 10, rue E Lavandier, L-1924, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about 2,000.- Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FFH Financial Holding S.A., une société constituée et existant sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.605, constituée par acte notarié de Maître Edmond Schroeder, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, le 10 novembre 1997, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations (ci-après "Mémorial C"), numéro 95 du 13 février 1998 (ci-après la "Société"), modifié pour la dernière fois par acte notarié du 15 décembre 2005 publié au Mémorial C numéro 976 du 18 mai 2006, et actuellement en liquidation volontaire conformément à un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 27 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 457 du 22 février 2008.

L'assemblée est présidée par M Marnix Wielenga dont l'adresse professionnelle est sise au 21, rue Michel Lentz, L-6944, Niederanven, Grand-Duché du Luxembourg

Le président nomme comme secrétaire Mlle Stéphanie Antoine, dont l'adresse professionnelle est sise au Grand-Duché du Luxembourg

L'assemblée élit comme scrutateur M. Michaël Zerbib dont l'adresse professionnelle est sise au Grand-Duché du Luxembourg

Le président a requis du notaire instrumentant d'établir que:

I.- Les actionnaires présents ou dûment représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont reflétés dans la liste de présence. Ladite liste et la procuration sous seing privé, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire soussigné, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence annexée à cet acte, que les 585.986 (cinq cent quatre-vingt cinq mille neuf cents quatre-vingt six) actions ordinaires, représentant l'ensemble du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour et dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Révocation des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 27 décembre 2007 de dissoudre et liquider volontairement la Société;
3. Approbation de la révocation du mandat de M. Marnix Wielenga en qualité de liquidateur de la Société et décharge de ce dernier;
4. Approbation de la révocation du mandat de PricewaterhouseCoopers Luxembourg en qualité de commissaire à la liquidation de la Société et décharge de ce dernier;
5. Approbation de la nomination de PricewaterhouseCoopers Luxembourg en qualité de commissaire aux comptes de la Société;
6. Approbation de la désignation de Messieurs Marnix Wielenga, Leo de Waal et Ronald Shokking en qualité de nouveaux administrateurs de la Société; et
7. Divers.

IV.- L'assemblée est munie d'une copie des statuts de la Société

Après approbation de ce qui précède par les actionnaires, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Il est unanimement décidé que les actionnaires renoncent à leur droit de convocation à l'assemblée générale extraordinaire qui aurait dû leur être envoyée préalablement à cette assemblée; les actionnaires reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent l'assemblée comme valablement convoquée et acceptent en conséquence de délibérer et voter sur tous les points de l'ordre du jour. Il est encore unanimement décidé que la documentation produite lors de l'assemblée a été mise à disposition des actionnaires dans un délai suffisant pour leur permettre d'examiner attentivement chaque document.

Deuxième résolution

Il est unanimement décidé de révoquer avec effet immédiat, les décisions de dissolution et de liquidation volontaire de la Société (la "Révocation de la Liquidation"), toutes deux prises en assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société le 27 décembre 2007 par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, et publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C) numéro 457 du 22 février 2008.

En relation avec ce qui précède, (i) une copie du rapport du liquidateur à la date du présent acte et relatif à la Révocation de la Liquidation, comprenant une copie des comptes audités ainsi que (ii) une copie des comptes intérimaires de la Société à la date du présent acte relatifs à la Révocation de la Liquidation, ont été délivrées lors de l'assemblée et attentivement considérées par les actionnaires (les "Documents de Révocation de la Liquidation"), et resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

Troisième résolution

Suivant la deuxième résolution ci-dessus, il est unanimement décidé de mettre fin au mandat de liquidateur de la Société de M Marnix Wielenga, avec effet à la date de la présente assemblée (le "Terme du Mandat de Liquidateur") et de lui donner complète décharge quant à l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

Suivant les résolutions ci-dessus, il est unanimement décidé de mettre fin au mandat de commissaire à la liquidation de PricewaterhouseCoopers Luxembourg, avec effet à la date de la présente assemblée (la "Révocation du Mandat de Commissaire à la Liquidation") et de lui donner complète décharge quant à l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

Il est unanimement décidé de nommer PricewaterhouseCoopers Luxembourg en qualité de commissaire aux comptes de la Société, pour une période expirant à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire des associés qui approuvera les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008, et qui se tiendra en 2009.

Sixième résolution

Il est unanimement décidé de nommer:

- M. Marnix Wielenga, dont l'adresse professionnelle est sise au 21, rue Michel Lentz, L-6944 Niederanven, Grand-Duché du Luxembourg;

- M. Ronald Schokking, dont l'adresse professionnelle est sise au 38, Sycamore Drive, Thornhill, Ontario, L3T 5V6 Canada; et

- M. Leo de Waal, dont l'adresse professionnelle est sise au 10, rue E. Lavandier, L-1924 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

en qualité de nouveaux directeurs de la Société (les "Nouveaux Directeurs").

Leur mandat prend effet automatiquement et prendra fin à la date de tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2013.

Il en résulte que le conseil de direction de la Société sera composé comme suit à compter de la présente assemblée:

- M. Marnix Wielenga, avec adresse professionnelle au 21, rue Michel Lentz, L-6944 Niederanven, Grand-Duché du Luxembourg;

- M. Ronald Schokking, avec adresse professionnelle au 38, Sycamore Drive, Thornhill, Ontario, L3T 5V6 Canada; et

- M. Leo de Waal, avec adresse professionnelle au 10, rue E. Lavandier, L-1924 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportées par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à 2.000,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci est ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document aux comparants, ils ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: M. WIELENGA, S. ANTOINE, M. ZERBIB, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juillet 2008. Relation LAC/2008/30289. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 AOÛT 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008101095/211/202.

(080116517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Dawn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 128.349.

In the year two thousand and eight, on the fourth day of the month of August.

Before Us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of "Dawn S.A." (the "Company"), a société anonyme, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, incorporated under Luxembourg law by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on the 20 April 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 12 July 2007, under the number 1439.

The Meeting was opened under the chairmanship of M^e Eva Brauckmann, Volljuristin, professionally residing in Luxembourg (the "Chairman") who appointed as secretary M^e Laetitia Servais, licenciée en droit, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer M^e Paul Sébastien Carteret, maître en droit, professionally residing in Luxembourg. The bureau thus being constituted, the Chairman declared and requested the notary to record the following:

I. The Shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list signed by the appearing parties and by the members of the bureau, will remain annexed to the present deed to be registered at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders being signed "ne varietur" by the appearing parties and the members of the bureau will also remain annexed to the present deed.

II. As appears from the same attendance list, all the fifteen thousand five hundred (15,500) shares of the Company, having a nominal value of two Euros (EUR 2) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda;

III. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

Agenda:

1. Waiver of convening notices.

2. Replacement of article 17 of the articles of association of the Company (the "Articles") by a new article reading as follows:

"The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause."

3. Appointment of PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg as statutory auditor for a term ending at the general meeting approving the accounts for the accounting year ending on 31 December 2008.

4. Appointment of Mark Houston as a A director in lieu of Dominic White.

5. Appointment of Philippe Toussaint and Eric Magrini as a B directors in lieu of Carl Speecke and Benoit Nasr.

6. Miscellaneous.

IV. that the Meeting has taken unanimously the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolved to replace article 17 of the Articles by a new article reading as follows:

"The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause."

Third resolution

The Meeting resolved to appoint PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg as statutory auditor for a term ending at the general meeting approving the accounts for the accounting year ending on 31 December 2008.

Fourth resolution

The Meeting noted that Dominic White resigned as a A Director of the Company as of the date hereof and thus the Meeting resolved to appoint with immediate effect Mark Houston, accountant, born on 22 December 1970 in Dunfermline, United Kingdom, professionally residing at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, for a period expiring at the annual general meeting to be held in 2013.

Fifth resolution

The Meeting noted that Carl Speecke and Benoit Nasr resigned as a B Directors of the Company as of the date hereof and thus the Meeting resolved to appoint with immediate effect Philippe Toussaint, born on 2 September 1975 in Arlon, Belgium, professionally residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and Eric Magrini, born on 20 April 1963 in Luxembourg, professionally residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg for a period expiring at the annual general meeting to be held in 2013.

There being no further business, the Meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this Meeting are estimated at approximately € 1,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatrième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "Dawn S.A.", (la "Société"), une société anonyme, ayant son siège social au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, constituée selon le droit luxembourgeois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 12 juillet 2007, sous le numéro 1439.

L'Assemblée a été ouverte sous la présidence de M^e Eva Brauckmann, Volljuristin, de résidence professionnelle à Luxembourg (le "Président"). Le Président a désigné comme secrétaire M^e Laetitia Servais, licenciée en droit, de résidence professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur M^e Paul Sébastien Carteret, maître en droit, de résidence professionnelle à Luxembourg. Le bureau ainsi constitué, le Président a déclaré et prié au notaire d'acter ce qui suit:

I. les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau. Ladite liste et les procurations signées "ne varietur" par les membres du bureau resteront annexées à l'original du présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

II. il appert de ladite liste de présence que la totalité des quinze mille cinq cents (15.500) actions de la Société, ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2) chacune, représentant l'entièreté du capital social de la Société sont dûment représentées à cette Assemblée qui est, en conséquence, régulièrement constituée et peut délibérer sur les points visés à l'ordre du jour;

III. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

Ordre du jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Remplacement de l'article 17 des statuts de la Société (les "Statuts") par un nouvel article dont la teneur est:

"Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale."

3. Nomination de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg comme commissaire aux comptes pour la période finissant à l'assemblée générale approuvant les comptes de l'année comptable finissant le 31 décembre 2008.

4. Nomination de Mark Houston comme administrateur A en remplacement de Dominic White.

5. Nomination de Philippe Toussaint et Eric Magrini comme administrateurs B en remplacement de Carl Specke et Benoit Nasr.

6. Divers.

IV. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé de remplacer l'article 17 des Statuts par un nouvel article dont la teneur est:

"Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale."

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé de nommer PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg comme commissaire aux comptes pour la période finissant à l'assemblée générale approuvant les comptes de l'année comptable finissant le 31 décembre 2008.

Quatrième résolution

L'Assemblée a pris acte de la démission de Dominic White de son poste d'administrateur de catégorie A en date des présentes et a décidé de nommer en remplacement et avec effet immédiat M. Mark Houston, comptable, né le 22 décembre 1970 à Dunfermline, Royaume-Uni, domicilié professionnellement à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, pour une période expirant lors de l'assemblée générale ordinaire se tenant en 2013.

Cinquième résolution

L'Assemblée a pris acte de la démission de Carl Speecke et de Benoit Nasr de leur poste d'administrateur de catégorie B en date des présentes et a décidé de nommer en remplacement et avec effet immédiat Philippe Toussaint, né le 2 septembre 1975 à Arlon, Belgique, domicilié professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et Eric Magrini, né le 20 avril 1963 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, pour une période expirant lors de l'assemblée générale ordinaire se tenant en 2013.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société suite à l'Assemblée sont estimés à environ € 1.000,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire des parties comparantes a signé le présent acte avec Nous, le notaire.

Signé: E. Brauckmann, L. Servais, P.S. Carteret, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 5 août 2008. Relation: EAC/2008/10442. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur ff. (signé): N. Boiça.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 août 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008101092/272/160.

(080116481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Jamyco Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 23.759.

Il est à noter que le siège social du commissaire aux comptes LUXREVISION S.à r.l. a été transféré à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

Luxembourg, le 24.7.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour JAMYCO HOLDING S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A

Signatures

Référence de publication: 2008100967/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00491. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Bonzai S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 85.647.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq juillet;

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BONZAÏ S.A.", avec siège social à Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie;

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 85647;

constituée en date du 18 décembre 2001 par acte devant Maître Jean SECKLER de résidence à Junglinster, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 708 du 08 mai 2002.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg;

qui désigne comme secrétaire Madame Valérie WESQUY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Laurence BARDELLI, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Mademoiselle la Présidente expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social de la société à concurrence de sept cent soixante neuf mille euros (769.000.-EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000.-EUR) à huit cent mille euros (800.000.-EUR) par la création et l'émission de sept mille six cent quatre-vingt-dix (7.690) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes à libérer intégralement par des versements en espèces.

2) Renonciation d'un actionnaire existant à son droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération par la société anonyme «WILONA GLOBAL SA», ayant son siège social à Panama City, Panama, pour les sept mille six cent quatre-vingt-dix (7.690) actions nouvelles.

3) Modification subséquente de l'article 3.- des statuts afin de l'adapter aux décisions prises lors de cette assemblée.

4) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence sept cent soixante neuf mille euros (769.000.-EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000.-EUR) à huit cent mille euros (800.000.-EUR) par la création et l'émission de sept mille six cent quatre-vingt-dix (7.690) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, à libérer intégralement par des versements en espèces.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, ayant pris acte du fait que les autres actionnaires ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel, décide d'admettre à la souscription de sept mille six cent quatre-vingt-dix (7.690) actions nouvelles par la société anonyme «WILONA GLOBAL SA», ayant son siège social à Panama City, Panama;

ici représentée par Mademoiselle Annalisa Ciampoli, demeurant professionnellement à Luxembourg;

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 18 juillet 2008;

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Souscription - Libération

Ensuite:

La société anonyme «WILONA GLOBAL SA», ayant son siège social à Panama City, Panama, représentée comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire les sept mille six cent quatre-vingt-dix (7.690) actions nouvelles d'une valeur nominale

de cent euros (100.-EUR) chacune, entièrement libérées par le paiement en espèces de la somme de sept cent soixante neuf mille euros (769.000.-EUR).

La preuve a été rapportée au notaire soussigné que la somme de sept cent soixante neuf mille euros (769.000.-EUR) se trouve à la libre disposition de la société.

Troisième résolution

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 3.- des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à huit cent mille euros (800.000,- EUR) divisé en huit mille (8.000) actions de cent euros (100.- EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de SIX MILLE CINQ CENT VINGT EURO (6.520.-EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Ciampoli, Wesquy, Bardelli, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette le 31 juillet 2008, Relation: EAC/2008/10273. — Reçu trois mille huit cent quarante-cinq euros 769.000.- à 0,5%: 3.845.- euros.

Le Receveur ff. (signé): Boiça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 5 août 2008.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2008101065/209/79.

(080117266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

Berenberg Lux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 73.663.

Im Jahre zweitausendacht, den siebenundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichnenden Notar Joëlle BADEN, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "BERENBERG LUX INVEST S.A." (hiernach "die Gesellschaft"), mit Sitz in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 73.663, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft wurde gegründet gemäss notarieller Urkunde vom 6. Januar 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 141 vom 12. Februar 2000. Die Satzung wurde verschiedentlich abgeändert und zum letzten Mal gemäss notarieller Urkunde vom 28. Juni 2006, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1777 vom 22. September 2006 veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wird um 10.00 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Martin HUBER, Privatangestellter, mit Berufsanschrift in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Fräulein Anita MAGGIPINTO, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Frank Stolz-Page, Privatangestellter, mit Berufsanschrift in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

L- Dass die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

Tagesordnung:

1. Änderung der Satzung der Gesellschaft gemäß Verwaltungsratsbeschluss vom Juni 2008.

II.- Dass der anwesende und der vertretene Aktionär, der Bevollmächtigte des vertretenen Aktionärs und die Stückzahl ihrer Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind; diese Anwesenheitsliste, welche durch den anwesenden Aktionär, den Bevollmächtigten des vertretenen Aktionärs und den Mitgliedern des Rats der gegenwärtigen Versammlung unterschrieben wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Vollmacht, welche durch die Erschienenen ne varietur unterschrieben wurde, bleibt ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigefügt.

III.- Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist und dass somit die Versammlung befugt ist über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Alsdann wird nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgender Beschluß gefasst:

Beschluß

Die Generalversammlung beschließt den ersten Satz vom ersten Abschnitt in Artikel 3 der Satzung betreffend den Gesellschaftszweck zu ändern um ihm von nun an folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 3. (Abschnitt 1, erster Satz).** Der Gesellschaftszweck ist die Gründung und Verwaltung von Luxemburger Organismen für gemeinsame Anlagen im Sinne der Gesetze vom 29. Dezember 2002 und 13. Februar 2007."

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde an die Erschienenen, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: M. HUBER, A. MAGGIPINTO, F. STOLZ-PAGE und J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2008, LAC/2008/26962. — Reçu douze euros (€ 12,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. August 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008101074/7241/52.

(080116083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Master's Lodge S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 184, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 88.537.

L'an deux mille huit, le neuf juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES GROUPE ARNOLD KONTZ SARL", établie et ayant son siège social à L-2610 Luxembourg, 184, route de Thionville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 85.419,

ici représentée par Monsieur Jean-Philippe MERSY, employé privé, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'elle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée "MASTER'S LODGE S.à.r.l.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2610 Luxembourg, 184, route de Thionville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 88537, constituée suivant acte reçu par Maître Réginald NEUMAN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 5 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1444 du 5 octobre 2002,

et qu'elle a pris, par son mandataire les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent mille euros (400.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de deux cent mille euros (200.000,- EUR) à six cent mille euros (600.000,- EUR), par l'émission et la création de seize mille (16.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Souscription et libération

Les seize mille (16.000) nouvelles parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES GROUPE ARNOLD KONTZ SARL", prédésignée, et libérées par la souscriptrice prédite moyennant renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible au montant total de quatre cent mille (400.000,- EUR), existant à son profit et à charge de la Société et en annulation de cette même créance à due concurrence.

La preuve de l'existence de cette créance a été apportée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec ce qui précède, l'associée unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6. premier alinéa.** Le capital social est fixé à six cent mille euros (600.000,- EUR), représenté par vingt-quatre mille (24.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, détenues par l'associée unique, la société à responsabilité limitée "SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES GROUPE ARNOLD KONTZ SARL", établie et ayant son siège social à L-2610 Luxembourg, 184, route de Thionville."

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la Société à raison de la présente augmentation de capital sont évalués à la somme de trois mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MERSY - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 juillet 2008. Relation GRE/2008/2946. — Reçu deux mille euros 0,5 %: 2.000,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008101081/231/55.

(080116259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Brianfid-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 6, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 81.520.

L'an deux mille huit, le seize juillet.

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BRIANFID-LUX S.A. avec siège social à L 1840 Luxembourg, 6, boulevard Joseph II, Luxembourg RCS N° B 81.520, constituée suivant acte reçu par devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen en date du 9 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 971 du 7 novembre 2001.

La séance est ouverte à 12.00 heures sous la présidence de Monsieur Stefano Lado, avocat, demeurant à Milano (Italie).

Le président désigne comme secrétaire Mr. Alberto CAVADINI, directeur, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mr Claudio BROGGI, administrateur de société, dirigeant la maison mère DESIO-MILANO.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. La dite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de vingt-quatre millions neuf cent mille (24.900.000,-) euros sont dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu des convocations préalables.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social tel que défini à l'article 4 des statuts en vue de le mettre en conformité avec la loi du 13 juillet 2007 ayant modifié la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier en vue de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations dans d'autres entreprises ainsi que la gestion de ces participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour son compte aussi bien qu'à titre fiduciaire. La Société pourra gérer sur une base discrétionnaire et individualisée des portefeuilles d'investissement incluant un ou plusieurs instruments financiers.

La Société pourra de même, dans les limites prévues par les lois et réglementations en vigueur: effectuer toute transaction en matière d'instruments financiers pour le compte de ses clients, y compris vis-à-vis des actionnaires titulaires d'une participation importante dans la Société. Elle pourra notamment procéder à: l'achat, la vente, l'intermédiation d'instruments financiers y compris notamment de parts d'organismes d'investissement collectif en valeurs mobilières; la réception et la transmission d'ordres de vente et d'achat d'un ou plusieurs instruments financiers pour le compte de ses clients, y compris à titre fiduciaire.

Elle pourra notamment fournir des services de conseil en investissement. Elle pourra mettre en relation les parties en vue de la conclusion d'une opération financière.

La Société pourra également fournir des services de domiciliaire de sociétés au sens de l'article 29 de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier telle que modifiée ainsi que des services de constitution et de gestion des sociétés au sens de l'article 29-5 de ladite loi.

La Société pourra enfin effectuer toutes les opérations ayant une corrélation directe ou indirecte avec l'objet social.»

2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts relatif à l'objet social de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations dans d'autres entreprises ainsi que la gestion de ces participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour son compte aussi bien qu'à titre fiduciaire. La Société pourra gérer sur une base discrétionnaire et individualisée des portefeuilles d'investissement incluant un ou plusieurs instruments financiers.

La Société pourra de même, dans les limites prévues par les lois et réglementations en vigueur: effectuer toute transaction en matière d'instruments financiers pour le compte de ses clients, y compris vis-à-vis des actionnaires titulaires d'une participation importante dans la Société. Elle pourra notamment procéder à: l'achat, la vente, l'intermédiation d'instruments financiers y compris notamment de parts d'organismes d'investissement collectif en valeurs mobilières; la réception et la transmission d'ordres de vente et d'achat d'un ou plusieurs instruments financiers pour le compte de ses clients, y compris à titre fiduciaire.

Elle pourra notamment fournir des services de conseil en investissement. Elle pourra mettre en relation les parties en vue de la conclusion d'une opération financière.

La Société pourra également fournir des services de domiciliaire de sociétés au sens de l'article 29 de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier telle que modifiée ainsi que des services de constitution et de gestion des sociétés au sens de l'article 29-5 de ladite loi. La Société pourra enfin effectuer toutes les opérations ayant une corrélation directe ou indirecte avec l'objet social.»

Déclarations, frais, évaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la société suite à cet acte sont estimées approximativement à SIX CENT VINGT EUROS (620,- Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président clôt la séance à 12.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec nous le présent acte.

Signé: Lado, Cavadini, Broggi, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette, le 25 juillet 2008. Relation: EAC/2008/9985. - Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Boiça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 29 juillet 2008.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2008101084/209/79.

(080116454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Mark IV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 67.918.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day of May,

Before us Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MIV LUXEMBOURG S.A R.L., having its registered office at 46, A, avenue JF Kennedy, L - 1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register section B under number 99.332,

here represented by Dmitry Stepanov, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing party, acting in his hereabove stated capacities, and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Which appearing party, represented has stated hereabove, requested the undersigned notary to draw up that it is the sole partner of MARK IV Luxembourg S. à.r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 67.918, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on December 29, 1998, published in the Mémorial C of 1999, page 9.233. The articles of incorporation have been amended for the last time on February 22, 2005 by deed of notary Joseph Elvinger residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1026 of October 12, 2005.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

Resolutions

The sole partner decides to transfer the registered office from L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin to 9, Parc d'Activité Syrdall, L - 5365 Munsbach and to amend first sentence of article 4 of the articles of incorporation of the Company, which henceforth shall read as follows:

" **Art. 4. first sentence.** The Company has its registered office in the municipality of Schuttrange".

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Senningerberg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by first and surnames, civil status and residence, this person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MIV LUXEMBOURG S.A R.L., avec siège social au 46, A, avenue JF Kennedy, L - 1855 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.332,

ici représentée par Dmitry Stepanov, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante, ès-qualités qu'il agit et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter qu'elle est le seule associé de la société à responsabilité limitée MARK IV Luxembourg S. à.r.l., ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 67.918, constituée suivant acte reçu le 29 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de 1999, page 9.233. Les statuts ont été modifiés une dernière fois par le notaire Joseph Elvinger de résidence à Luxembourg en date du 22 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 12 octobre 2005 numéro 1026.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin au 9, Parc d'Activité Syrdall, L -5365 Munsbach et de modifier la première phrase de l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. première phrase.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ladite personne a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Dmitry Stepanov, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 2 juin 2008. LAC/2008/22044. - Reçu€ 12.- (douze euros).

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 juillet 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008101088/202/73.

(080117157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

Quartus Capital I Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 112.058.

L'an deux mil huit, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

La Société de gestion de portefeuille QUARTUS GESTION, société anonyme de droit français au capital de 228.673,- EUR, dont le siège social est situé 28, rue de Berri, F-75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 419 623 343, agissant comme gérant du fonds commun de placement à risques QUARTUS CAPITAL PARTNERS I, régi par les articles L 214-36 du Code Monétaire et Financier, ainsi que par son règlement approuvé par l'autorité des marchés financiers le 23 octobre 1998,

représentée par Madame Samiel OUHIBI, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 23 mai 2008.

Laquelle procuration, signée „ne varietur" par le mandataire de la partie comparante, ès-qualités qu'il agit et le notaire instrumentaire restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

- le fonds commun de placement à risques QUARTUS CAPITAL PARTNERS I, préqualifié, agissant par son gérant QUARTUS GESTION, préqualifiée, précitée est l'unique associée de la société à responsabilité limitée „QUARTUS CAPITAL I LUXEMBOURG SARL", avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 112058, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 21 novembre 2005, publié au Mémorial recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 443 du 1^{er} mars 2006 (la «Société»);

- le capital de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Ensuite, l'associé unique représenté comme dit ci-avant a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de dissoudre et de mettre en liquidation la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer MERLIS S. à r.l., avec siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L - 1717 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 111.320 comme liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'associé unique décide de conférer au liquidateur les pouvoirs suivants:

Le liquidateur prénommé aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'associé unique dans les cas où elle est prévue par la loi.

Il est dispensé de dresser inventaire.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tel pouvoir qu'il déterminera pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ neuf cents Euro (EUR 900,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ès qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Samiel Ouhibi, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 10 juin 2008. LAC / 2008 / 23433. - Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 juillet 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008101093/202/58.

(080117098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

Immo-Consult Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 128.507.

Im Jahre zweitausendacht, den sechszwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitz zu Niederanven.

Sind erschienen:

1 ° Herr Gilbert POITIERS, Diplom-Betriebswirt, geboren in Ninove (Belgien), am 3. September 1951, wohnhaft in L-1466 Luxemburg, 2, rue Jean Engling;

2 ° Herr Timm MÖLLERS, Diplom-Betriebswirt Schwerpunkt Immobilienwirtschaft, geboren in Frankfurt am Main (Deutschland), am 16. Mai 1977, wohnhaft in L-2175 Luxemburg, 14, rue Alfred de Musset.

Die Komparenten erklären, dass sie alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung IMMO-CONSULT LUXEMBOURG S.à r.l. sind, die ihren Sitz in L-1466 Luxemburg, 6, rue Jean Engling, hat, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 128.507, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar am 8. Mai 2007, und veröffentlicht im Memorial C Nummer 1474 vom 17. Juli 2007.

Herr Gilbert POITIERS, vorgeannt unter 1 °, überträgt hiermit unter aller Gewähr rechtens einen (1) Anteile, die er in der Gesellschaft IMMO-CONSULT LUXEMBOURG S.à r.l. besitzt, an den unter 2 ° vorgeannten Herrn Timm MÖLLERS, welcher hier anwesend ist und dies annimmt, zu einem zwischen den Parteien vereinbarten Preise, ausserhalb der Buchführung des unterzeichnenden Notars.

Herr Gilbert POITIERS, vorgeannt, in seiner Eigenschaft als administrativer Geschäftsführer, und Herr Timm MÖLLERS, vorgeannt, in seiner Eigenschaft als technischer Geschäftsführer der Gesellschaft IMMO-CONSULT LUXEMBOURG S.à r.l., nehmen die vorgeannte Abtretung im Namen der Gesellschaft gemäss den Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, an.

Im Anschluss an vorangehende Abtretung haben die vorgeannten alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft IMMO-CONSULT LUXEMBOURG S.à r.l. sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Im Anschluss an vorangehende Anteilsübertragung erklären die Gesellschafter, dass die einhundert (100) Anteile der Gesellschaft wie folgt gezeichnet sind:

- Herr Gilbert POITIERS, vierundsiebzig Anteile	74
- Herr Timm MÖLLERS, sechszwanzig Anteile	<u>26</u>
Insgesamt: einhundert Anteile	100

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Artikel 6 der Satzungen wie folgt abzuändern:

„ **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) und ist eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-).“

Schätzung der Kosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Umänderung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf etwa eintausend Euro (EUR 1.000,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Erschienenen, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Gilbert Poitiers, Timm Möllers, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 mai 2008. LAC/2008/21604. — Reçu euros 12 €.

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

Für gleichlautende Kopie, Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 29. Juli 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008101096/202/50.

(080117063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

Lechef Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 37.678.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Thierry SIMONIN. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

LECHEF HOLDING S.A.

B. PARMENTIER / C. SCHWICKERATH / T. SIMONIN

Administrateur / Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008100969/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03422. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

CAP Gamma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.381.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 24 juillet 2008

1. La société anonyme SFF Financial Services S.A. a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. La société CapDev Ltd, ayant son siège social à Le Masurier House, La rue le Masurier, St Helier, Jersey JE2 4YE, Iles Anglo-Normandes dont le représentant permanent étant M. Alain BLONDLET, né à Longlier (Belgique), le 27 mars 1966, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 41, boulevard Prince Henri, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

3. La société CapDev Ltd, pré-nommée, a été nommée comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 24.07.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CAP GAMMA SA.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008100966/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00490. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Vitol Holding II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 43.512.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day of May,

Before us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held the extraordinary general meeting (the "Extraordinary General Meeting") of shareholders of VITOL HOLDING II S.A., a société anonyme, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L -1746 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B and number 43512, incorporated pursuant to a deed in Curaçao dated 13 December 1989 (the Company). The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on December 28, 2007 published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 570 of March 6, 2008 (the "Company").

The Extraordinary General Meeting was opened with Jack Mudde, private employee, residing in professionally in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary, Dmitry Stepanov, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Extraordinary General Meeting elected as scrutineer, Dmitry Stepanov, prenamed.

The board of the Extraordinary General Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the Extraordinary General Meeting is the following:

- To transfer the registered office of the company from L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin to 9, Parc d'Activité Syrdall, L - 5365 Munsbach, and

- To amend subsequently the first sentence of article 2.1 and article 8.2 of the articles of incorporation.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being represented at the present Extraordinary General Meeting and all the shareholders represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Extraordinary General Meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present Extraordinary General Meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the Extraordinary General Meeting, unanimously, took the following resolutions:

First Resolution

The Extraordinary General Meeting resolves to transfer the registered office of the Company from L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin to 9, Parc d'Activité Syrdall, L - 5365 Munsbach.

Second Resolution

The Extraordinary General Meeting resolves, as a result of the approval of the first resolution, to amend the first sentence of article 2.1 and article 8.2 of the articles of incorporation, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 2.1 first sentence.** The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange, Grand-Duchy of Luxembourg".

" **Art. 8.2.** The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in the municipality of Schuttrange at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the fourteenth of May of each year at 15.00. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day".

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huit mai.

Par-devant, Maître Paul BETTINGEN, notaire, résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée Générale Extraordinaire") des actionnaires de VITOL HOLDING II S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L - 1746 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 43512, constituée suivant acte à Curaçao daté du 13 décembre 1989 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte du notaire Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg le 28 décembre 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 570 du 6 mars 2008 (la "Société").

L'Assemblée Générale Extraordinaire s'est ouverte avec Jack Mudde, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, comme président,

qui a nommé comme secrétaire, Dmitry Stepanov, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg

L'Assemblée Générale Extraordinaire a choisi comme scrutateur, Dmitry Stepanov, précité.

Le bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire est le suivant:

1. Décision de transférer le siège social de la société de L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin au 9, Parc d'Activité Syrdall, L - 5365 Munsbach et;

2. Décision de modifier en conséquence la première phrase de l'article 2.1 et l'article 8.2 des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III. L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée Générale Extraordinaire et tous les actionnaires représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'Assemblée Générale Extraordinaire, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente Assemblée Générale Extraordinaire, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite, l'Assemblée Générale Extraordinaire a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de transférer le siège social de la Société de L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin au 9, Parc d'Activité Syrdall, L - 5365 Munsbach.

Seconde Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide, en conséquence de l'adoption de la première résolution, de modifier la première phrase de l'article 2.1 et l'article 8.2 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.1. première phrase.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg».

« **Art. 8.2.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise dans la commune de Schuttrange au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le quatorze mai de chaque année à 15 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant».

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte,

Signé: Jack Mudde, Dmitry Stepanov, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 2 juin 2008. LAC/2008/22042. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 juillet 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008101102/202/118.

(080117054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

Intensum Group SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 70, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 128.344.

L'an deux mille huit, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Rédange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, cette dernière restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INTENSUM GROUP S.A.", ayant son siège social à L-1370 Luxembourg, 70, Val Sainte Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 128.344, constituée suivant acte reçu le 24 avril 2007 par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 13 juillet 2007, n° 1442 page 69211, les dernières modifications ayant été actées par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 décembre 2007 et publiées au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, du 1^{er} février 2008, n° 272, page 1304 (ci-après désignée la "Société").

L'assemblée est ouverte à 12.00 heures sous la présidence de Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Philippe FRANCOIS, "Avocat" demeurant professionnellement à Luxembourg et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent DE BUYSER, Administrateur-Délégué, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.040 (mille quarante) actions, sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Les actionnaires se reconnaissent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de la présente Assemblée.

III.- La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

IV.- L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de déterminer un dividende privilégié récupérable de 4% du pair comptable des actions rachetables émises sans droit de vote;

2. Décision de conférer conformément à l'article 44 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée un droit privilégié au remboursement de l'apport consenti lors de la souscription des actions rachetables sans droit de vote telle qu'intervenue lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 7 décembre 2007 tenue par devant Maître SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg;

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante: "Le capital social est fixé à CINQ CENT VINGT MILLE EUROS (EUR 520.000) divisé en MILLE QUARANTE (1.040) actions sans désignation de valeur nominale réparti parmi les types et les classes d'actions suivantes comme présentées ci-dessous:

- 416 Actions de Classe A;
- 416 Actions de Classe B;
- 104 Actions Privilégiées Rachetables sans Droit de Vote de Classe C;
- 52 Actions Privilégiées Rachetables sans Droit de Vote de Classe D;
- 52 Actions Privilégiées Rachetables sans Droit de Vote de Classe E.

Les actions peuvent être représentées au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

Les actions émises sans droit de vote bénéficient d'un dividende privilégié et récupérable.

Ce dividende privilégié est fixé à 4% du pair comptable des actions émises sans droit de vote.

Conformément à l'article 44 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, les actions émises sans droit de vote bénéficient d'un droit privilégié au remboursement de l'apport.

La Société ne pourra acquérir de façon directe ou indirecte ses actions propres que dans les limites imposées par l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Le Conseil d'Administration ne pourra procéder au rachat que dans l'intérêt de la Société et, sauf dans les cas prévus à l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée qu'après avoir obtenu l'autorisation préalable de l'Assemblée délibérant selon le quorum et la majorité telle que prévue par la loi pour les assemblées non modificatives qui fixera les conditions essentielles de l'opération de rachat envisagée.

Cette autorisation préalable accordée au Conseil d'Administration ne pourra être supérieure à 18 mois.

L'acquisition d'actions propres ne peut avoir pour effet de ramener l'actif net tel qu'il résulte du bilan de la Société à un montant inférieur au capital social souscrit, augmenté des réserves légales ou statutaires rendues indisponibles.

Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente des ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées continueront d'exister et l'ensemble des droits attachés à ces actions est suspendu.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises."

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de déterminer un dividende privilégié récupérable aux actions rachetables émises sans droit de vote

L'assemblée fixe donc ce dividende privilégié à 4% du pair comptable des actions rachetables émises sans droit de vote.

L'assemblée précise que ce dividende privilégié ne doit pas être prélevé sur le bénéfice distribuable avant toute autre affectation de ces bénéfices.

Seconde résolution

L'assemblée décide de conférer conformément à l'article 44 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée un droit privilégié au remboursement de l'apport consenti lors de la souscription des actions rachetables sans droit de vote telle qu'intervenue lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 7 décembre 2007 tenue par devant Maître SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à CINQ CENT VINGT MILLE EUROS (EUR 520.000) divisé en MILLE QUARANTE (1.040) actions sans désignation de valeur nominale réparti parmi les types et les classes d'actions suivantes comme présentées ci-dessous:

- 416 Actions de Classe A;
- 416 Actions de Classe B;
- 104 Actions Privilégiées Rachetables sans Droit de Vote de Classe C;
- 52 Actions Privilégiées Rachetables sans Droit de Vote de Classe D;
- 52 Actions Privilégiées Rachetables sans Droit de Vote de Classe E.

Les actions peuvent être représentées au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

Les actions émises sans droit de vote bénéficient d'un dividende privilégié et récupérable.

Ce dividende privilégié est fixé à 4% du pair comptable des actions émises sans droit de vote.

Conformément à l'article 44 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, les actions émises sans droit de vote bénéficient d'un droit privilégié au remboursement de l'apport.

La Société ne pourra acquérir de façon directe ou indirecte ses actions propres que dans les limites imposées par l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Le Conseil d'Administration ne pourra procéder au rachat que dans l'intérêt de la Société et, sauf dans les cas prévus à l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée qu'après avoir obtenu l'autorisation préalable de l'Assemblée délibérant selon le quorum et la majorité telle que prévue par la loi pour les assemblées non modificatives qui fixera les conditions essentielles de l'opération de rachat envisagée.

Cette autorisation préalable accordée au Conseil d'Administration ne pourra être supérieure à 18 mois.

L'acquisition d'actions propres ne peut avoir pour effet de ramener l'actif net tel qu'il résulte du bilan de la Société à un montant inférieur au capital social souscrit, augmenté des réserves légales ou statutaires rendues indisponibles.

Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la

vente des ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées continueront d'exister et l'ensemble des droits attachés à ces actions est suspendu.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ € 1.000.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.15 heures.

DONT ACTE, les jours, mois, année et heure qu'en tête des présentes.

Et après lecture faites aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: C. Petit, J-P. Francois, L. De Buyser et K. Reuter.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2008. LAC/2008/30786. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008101101/5770/126.

(080116029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Foncière Béatrice Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 90.939.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 18 juillet 2008 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été:

a) renommés administrateurs

- Monsieur Nico SCHAEFFER, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Monsieur Mathis HENGEL, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

b) renommé commissaire aux comptes

- Monsieur Pierre SCHMIT, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2008100947/535/26.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00695. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Gate Gourmet Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 235.900,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 86.445.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 18 juillet 2008

En date du 18 juillet 2008, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- de nommer PricewaterhouseCoopers, une société à responsabilité limitée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65477, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, en

tant que réviseur d'entreprise avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Gate Gourmet Holding 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008100955/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12424. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Xenos, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 63.698.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 27 juin 2008

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Patrick Wagenaar, Pierre Pavlovitch, Etienne Ledecq, Alain Léonard et Donald Villeneuve en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009,
2. de réélire KPMG Audit S.à r.l., Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Pour XENOS

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2008100956/34/21.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00142. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Express Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 4.516.

—
Im Jahre zweitausendacht, dem einunddreißigsten Juli, um 11.00 Uhr,
vor dem unterzeichneten Notar Camille Mines mit Amtswohnsitz in Capellen,

treten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen (die Versammlung), die Aktionäre der Aktiengesellschaft Express Services S.A., mit Sitz in L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch, eingetragen im Handelsund Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 4516, gegründet gemäß Urkunde vom 1. Dezember 1949, aufgenommen durch Notar Hyacinthe Glaesener, damals mit Amtssitz in Echternach, veröffentlicht im Mémorial, Recueil spécial, Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg, unter Nummer 97 vom 29. Dezember 1949. Die Satzung wurde zuletzt abgeändert, gemäß Urkunde vom 16. Februar 2007, aufgenommen durch Notar Camille Mines, mit Amtssitz in Capellen, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des sociétés et des associations, Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg, unter der Nummer 928 vom 21. Mai 2007 (die Gesellschaft).

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Christian Jungers, Rechtsanwalt, mit beruflichem Wohnsitz in L-1855 Luxemburg, 33, avenue J. F. Kennedy, welcher Herrn Philippe Ney, Rechtsanwalt, mit beruflichem Wohnsitz in L-1855 Luxemburg, 33, avenue J. F. Kennedy, zum Schriftführer bestellt.

Der Vorsitzende und der Schriftführer bestimmen zum Stimmzähler Herrn Henry De Ron, Rechtsanwalt, mit beruflichem Wohnsitz in L-1855 Luxemburg, 33, avenue J. F. Kennedy (der Vorsitzende, der Sekretär und der Stimmzähler bilden das Büro der Versammlung).

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung als eröffnet und gibt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

I. Gegenwärtigem Protokoll liegt eine Anwesenheitsliste bei, beinhaltend ein Verzeichnis der Aktien und der Aktionäre, welche Liste von den Aktionären, beziehungsweise deren Bevollmächtigter, sowie den Mitgliedern des Büros und dem

amtierenden Notar unterzeichnet ist und gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. Die von den Aktionären ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Bevollmächtigten und den Mitgliedern des Büros ne varietur unterschrieben wurden, ebenfalls diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Da aus der Anwesenheitsliste hervorgeht, dass sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Aktionäre oder deren Bevollmächtigter hier in der Versammlung gültig vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist die gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten und kann gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen.

IV. Die Tagesordnung der Versammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

1. Verzicht auf die Frist- und Formalitätsregelungen der Einberufung;
2. Abänderung von Artikel 14 Paragraph 1 der Gesellschaftssatzung.

Sodann trifft die Versammlung, nach Beratung und Billigung der Erklärungen des Vorsitzenden, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Da die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals bei der gegenwärtigen Versammlung durch die Aktionäre oder deren Bevollmächtigter vertreten ist, verzichtet die Versammlung auf die Frist- und Einberufungsformalitäten, die Aktionäre betrachten sich als ordnungsgemäß einberufen und bestätigen, Kenntnis von der Tagesordnung zu haben, die ihnen im Voraus übermittelt wurde.

Zweiter Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung beschließt die Änderung von Artikel 14 Paragraph 1 der Satzung, welcher nunmehr wie folgt lautet:

" **Art. 14. Jahresversammlung - Andere Generalversammlungen.** Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich in der Stadt Luxemburg am zweiten Mittwoch des Monats Juni um 10.30 Uhr statt."

Gebühren

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstigen Verbindlichkeiten, welcher Art auch immer, die der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Versammlung entstehen, werden unter Vorbehalt sämtlicher Rechte mit EUR 800,- bewertet und fallen zu Lasten der Gesellschaft.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist und kein weiterer Antrag und keine Wortmeldungen mehr vorliegen, wird die Sitzung um 11.30 Uhr geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, hat derselbe zusammen mit dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Jungers, P. Ney, H. De Ron, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 1^{er} août 2008, Relation: CAP/2008/2395. — Reçu douze euros.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 1^{er} août 2008.

Camille MINES.

Référence de publication: 2008101116/225/67.

(080116424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Hector Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 64.397.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 24 juin 2008

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Philippe Esser, Pascal Pierret, Jean-Michel Gelhay, Vincent Planche et Alain Léonard en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009,
2. de réélire KPMG Audit S.à r.l., Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

Luxembourg, le 22 juillet 2008..

Pour HECTOR SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliataire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2008100957/34/21.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00143. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Marie-Thérèse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

R.C.S. Luxembourg B 136.407.

L'an deux mille huit, le quinze juillet,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur René MORIS, conseil fiscal, né à Luxembourg, le 22 mars 1948, demeurant à L-6975 Rameldange, 28, Am Bounert,

agissant en sa qualité d'administrateur unique de la société anonyme "Marie-Thérèse S.A.", ayant son siège social à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman,

en vertu d'une résolution de l'administrateur unique adoptée le 16 juin 2008 suivant procès-verbal, dont une copie certifiée conforme, signée "ne varietur" par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée,

Lequel comparant a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

I.- La société "Marie-Thérèse S.A." fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 février 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 686 du 19 mars 2008, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 mars 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1137 du 8 mai 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 136.407, au capital social intégralement libéré de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par trente-et-une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

L'article cinq des statuts stipule que:

"Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en trente-et-une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

Le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique, est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de huit millions d'euros (EUR 8.000.000,00) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00) à huit millions trente-et-un mille euros (EUR 8.031.000,00), le cas échéant par l'émission de huit mille (8.000) actions de mille euros (EUR 1.000,00) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans."

II.- L'administrateur unique, en sa résolution du 16 juin 2008, a décidé de procéder à la réalisation d'une partie du capital autorisé à concurrence de six millions cent vingt-sept mille euros (EUR 6.127.000,00), pour porter le capital de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00) à six millions cent cinquante-huit mille euros (EUR 6.158.000,00), par l'émission de six mille cent vingt-sept (6.127) actions nouvelles de mille euros (EUR 1.000,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

III.- L'augmentation de capital a été libérée intégralement par un apport en nature, consistant en un ensemble d'éléments immobiliers et de soixante parts sociales détenues dans la "Société Civile Immobilière Marie-Thérèse", plus amplement détaillés dans le procès-verbal annexé et dans le rapport ci-après mentionné, de sorte que la valeur de six millions cent vingt-sept mille euros (EUR 6.127.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

La réalité de cet apport a été prouvée au notaire instrumentaire par la production d'un rapport de vérification dressé par un réviseur d'entreprises indépendant, à savoir la société à responsabilité limitée "ABACAB S.à r.l.", avec siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, et daté du 25 février 2008; les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie".

IV.- A la suite de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. (premier alinéa et deuxième alinéa).** Le capital social est fixé à six millions cent cinquante-huit mille euros (EUR 6.158.000,00), divisé en six mille cent cinquante-huit (6.158) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

Le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique, est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence d'un million huit cent soixante treize mille euros (EUR 1.873.000,00) pour le porter de son montant actuel de six millions cent cinquante-huit mille euros (EUR 6.158.000,00) à huit millions trente-et-un mille euros (EUR 8.031.000,00), le cas échéant par l'émission de mille huit cent soixante-treize (1.873) actions de mille euros (EUR 1.000,00) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans"

Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de la présente augmentation de capital, s'élèvent approximativement à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,00).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: R. Moris, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juin 2008. LAC / 2008 / 29574. — Reçu à 0,50%: trente mille six cent trente-cinq euros (€ 30.635).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008101117/227/87.

(080116940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

FaAbv S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 120.977.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 août 2008.

Deschuytter Isabelle.

Référence de publication: 2008100374/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12400. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.